



L'Union des
producteurs
agricoles

**Fédération de l'UPA
du Bas-Saint-Laurent**

184

DC7

Établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Matane
Matane

6212-03-0A1

Le 12 août 2002

Direction de l'analyse et de l'évaluation
Commission de protection du territoire agricole
du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Dossier Ville de Matane – MRC Matane
Demande d'exclusion pour lieu d'enfouissement technique**

Madame,
Monsieur,

Après analyse et consultation du milieu agricole concerné, nous estimons que le projet proposé présente des problèmes importants en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

En effet, la demande porte sur de grandes superficies actuellement en culture et qui semblent produire des rendements très convenables. La MRC de Matane ne dispose que de 27 % de ses sols agricoles de classe 1, 2 ou 3 (carte d'utilisation des terres du comté de Matane de Dubé et Mailloux). Selon les données du promoteur, le site visé serait composé selon l'inventaire des terres du Canada à 60 % de sols de classe 2 et 40 % de sols de classe 3.

La démonstration de non-disponibilité hors du territoire agricole est pour le moins sommaire, se limitant à une description de contraintes géologiques et topographiques du massif montagneux.

Le projet affectera également la dynamique agricole du milieu en alimentant une surenchère de la valeur des terres dans le secteur.

Le développement industriel et l'installation d'infrastructures municipales ont déjà déstructuré considérablement ce secteur, il n'y a pas lieu de le déstructurer davantage.

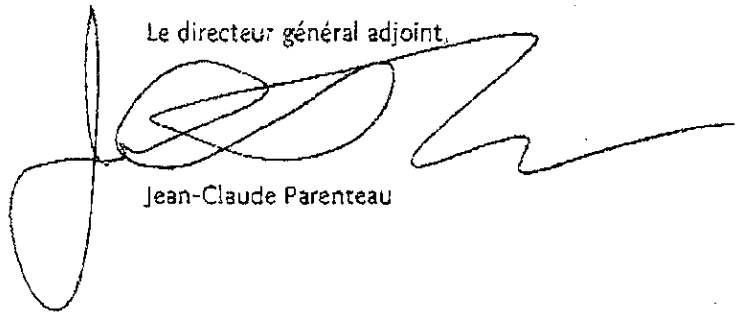
Par ailleurs, même s'il ne s'agit pas de considérations liées uniquement à la protection du territoire agricole, les représentants agricoles du milieu s'interrogent sur la pertinence de faire supporter au territoire agricole un méga dépotoir qui générera quand même certains risques environnementaux.

...2

Si la Ville tient absolument à utiliser son usine de traitement des eaux pour traiter le lixiviat du lieu d'enfouissement, ce qui en soi est une bonne chose, elle pourrait aller de l'avant avec son projet sur le lot 4601 qui est déjà exclu de la zone agricole, en prévoyant que l'exploitation puisse s'étendre davantage en direction sud-est sur ce lot ainsi que sur le lot 4604.

Espérant que ces renseignements vous seront utiles, recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le directeur général adjoint,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Claude Parenteau

JCP/ml